

Rapport de gestion 2007



Swisscanto Fondations collectives
des Banques Cantonales

Table des matières

4	L'exercice 2007: Maîtrise des risques
6	Rétrospective 2007: Portefeuille; contributions encaissées
7	Placements de la fortune et politique de placement
8	Rétrospective: conjoncture et placement 2007
10	Développement du degré de couverture
11	Compte annuel de Swisscanto Fondation collective
13	Bilan de Swisscanto Fondation collective
14	Compte d'exploitation de Swisscanto Fondation collective
16	Annexe au compte annuel de Swisscanto Fondation collective
28	Rapport de l'organe de contrôle de Swisscanto Fondation collective
29	Compte annuel de Swisscanto Supra
31	Bilan de Swisscanto Supra
32	Compte d'exploitation de Swisscanto Supra
34	Annexe au compte annuel de Swisscanto Supra
45	Rapport de l'organe de contrôle de Swisscanto Supra

Les Fondations collectives Swisscanto sont des entreprises communes de prévoyance professionnelle des Banques Cantonales et de Helvetia Assurances

Exercice 2007: Maîtrise des risques

En tant que fournisseur dans le domaine de la prévoyance professionnelle, nous avons pris l'habitude de vivre des exercices aux accents les plus différents: les années d'intenses bouleversements politiques et de grandes fluctuations sur le plan financier alternent avec des temps plutôt calmes, qui permettent la consolidation et la mise à jour de stratégies éprouvées. Comparativement à d'autres, l'exercice 2007 de Swisscanto Fondations collectives entrera dans son histoire comme une année peu spectaculaire – des progrès marquants ont été réalisés cette année aussi dans différents domaines.

Traitement plus rapide, meilleure prestation de services

L'introduction d'un nouveau système technique comporte toujours certains risques et incertitudes, surtout dans une matière aussi complexe que la prévoyance professionnelle. Ce fut aussi le cas il y a trois ans, lorsque Swisscanto Fondations collectives, en efficace collaboration avec Helvetia Assurances, a introduit un nouveau système informatique pour la gestion des contrats. Ce fut d'autant plus réjouissant de voir que les difficultés de démarrage sont restées limitées, et c'est avec satisfaction que nous avons pu constater, au plus tard en 2007, que les efforts et les investissements ont valu la peine. Le système fonctionne de manière très fiable et les nombreuses réactions positives des clients nous confirment que, après quelques difficultés initiales, la rapidité de traitement et la qualité des prestations de service ont pu être considérablement augmentées.

Résultats réjouissants sur le risques

En plus de la technique, nous constatons aussi un développement extrêmement positif dans le domaine des risques assurés. L'année 2007 enregistre en particulier une amélioration réjouissante du risque invalidité. Cela ne confirme pas seulement la justesse des efforts politiques instrumentalisés avant la votation sur la 5^{ème} révision de l'AI par des regroupements d'instances les plus diverses. Cela exprime plutôt le changement de pratique des offices AI, dont les décisions obligent notoirement les organes de la prévoyance professionnelle. Et avant tout, cela reflète l'attitude empreinte de responsabilité que nos clients montrent à l'égard de ces risques. Prévention, recensement précoce des dangers provoquant l'invalidité et réinsertion à temps sont aussi leurs mérites en tant qu'employeurs. Ils n'apportent pas seulement une importante contribution à la stabilité de la prévoyance professionnelle, mais ils créent aussi une sérieuse valeur ajoutée économique.

Pas concernés par la crise des «subprimes»

En matière financière, la fin de l'année 2007 a été marquée par la crise des «subprimes». De telles turbulences boursières provoquent naturellement une grande effervescence dans la branche financière et influencent la situation générale des marchés financiers. A cet égard, une crise aussi étendue ne peut se passer sans laisser de traces, chez Swisscanto Fondations collectives également. Nous pouvons toutefois indiquer formellement que Swisscanto Fondations collectives ne possède aucun placement directement concerné par la crise des «subprimes».

Une telle situation démontre une fois de plus les profits de notre stratégie de placement: l'orientation conséquente et sans compromis vers la sécurité de la fortune de prévoyance, ainsi que les valeurs fondamentales «continuité» et «durabilité», permettent d'amortir de façon optimale les plus grandes fluctuations des marchés financiers.

Une présentation détaillée de la conjoncture et des placements de l'année figure en page 8 de ce rapport de gestion.

L'identité de Swisscanto est celle des Banques cantonales

A l'avenir également, la qualité et la continuité resteront au centre de nos activités. Dans le domaine financier, cela signifie que notre politique de risque reste toujours orientée vers la protection des intérêts de nos assurés. Ainsi, Swisscanto Fondations collectives incarne tout à fait l'identité de son principal partenaire, les Banques cantonales. Pas d'orientation à court terme pour maximiser les bénéfices, mais une capacité de risque optimale et la sécurité des fonds de prévoyance qui nous sont confiés figurent au premier plan.

Nous y travaillons journallement, de même que nos collaborateurs et collaboratrices. Nous sommes persuadés que vous, nos clients, partagez cette conviction. Nous vous remercions de votre confiance et nous nous réjouissons de vivre ensemble beaucoup d'exercices futurs, calmes ou agités!



Rolf Knechtli
Président du Conseil de fondation



Davide Pezzetta
Directeur administratif



Rétrospective 2007

Portefeuilles	2007	2006	Variation absolue	Variation en %
Swisscanto Fondation collective				
Capital réglementaire (en CHF mio.)	3 627	3 431	196	5,7
Nombre de contrats	5 815	5 422	393	7,2
Personnes assurées	50 153	49 356	797	1,6
Swisscanto Supra				
Capital réglementaire (en CHF mio.)	150	147	3	2,0
Nombre de contrats	386	377	9	2,4
Personnes assurées	1 879	2 041	-162	-7,9

Effectifs

L'augmentation des capitaux réglementaires et du nombre de contrats est conforme aux années précédentes. Le nombre de personnes assurées auprès de Swisscanto Fondation collective n'a augmenté que de façon minime; ce nombre a légèrement diminué chez Swisscanto Supra, mais sur un volume nettement plus restreint.

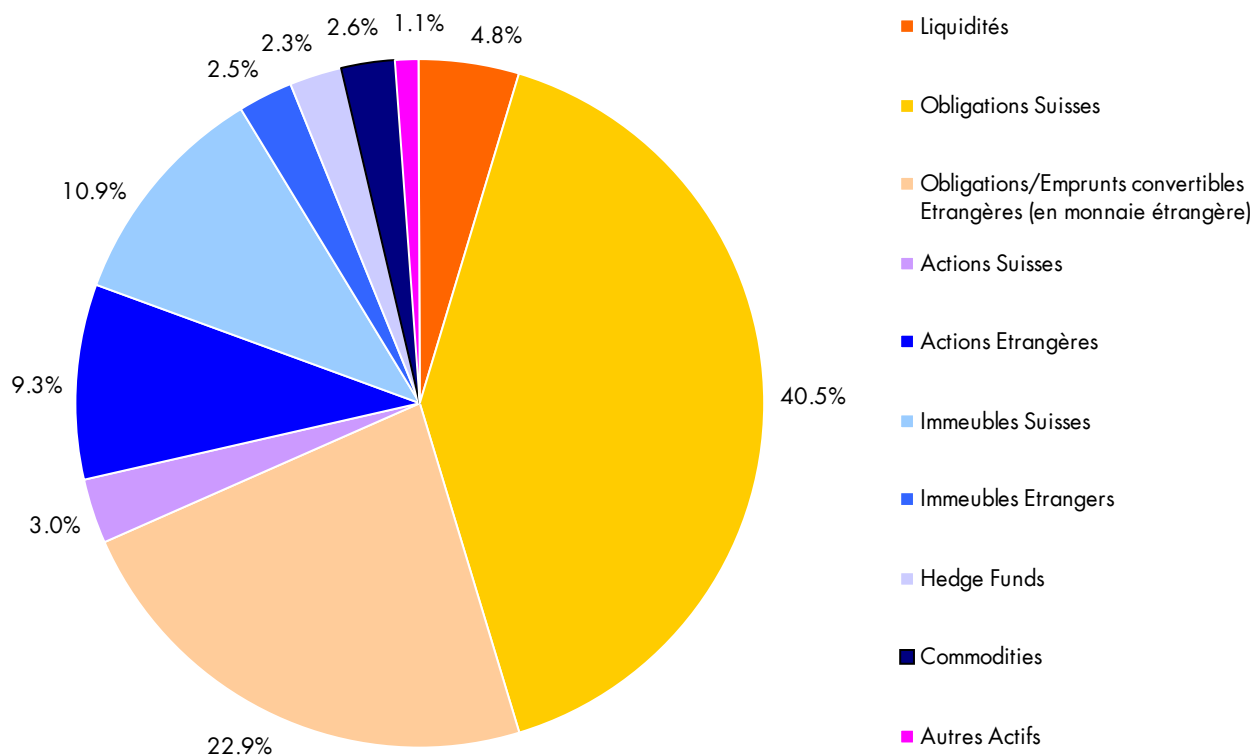
Contributions encaissées	2007 en CHF Mio.	2006 en CHF Mio.	Variation en CHF Mio.	Variation en %
Swisscanto Fondation collective				
Primes périodiques des employés et des employeurs	382,4	368,6	13,8	3,7
Primes uniques	478,9	579,0	-100,1	-17,2
Total	861,3	947,6	-86,3	-9,1
Swisscanto Supra				
Primes périodiques des employés et des employeurs	19,9	20,8	-0,9	-4,3
Primes uniques	19,0	10,4	8,6	82,6
Total	38,9	31,2	7,7	24,7

Contributions encaissées

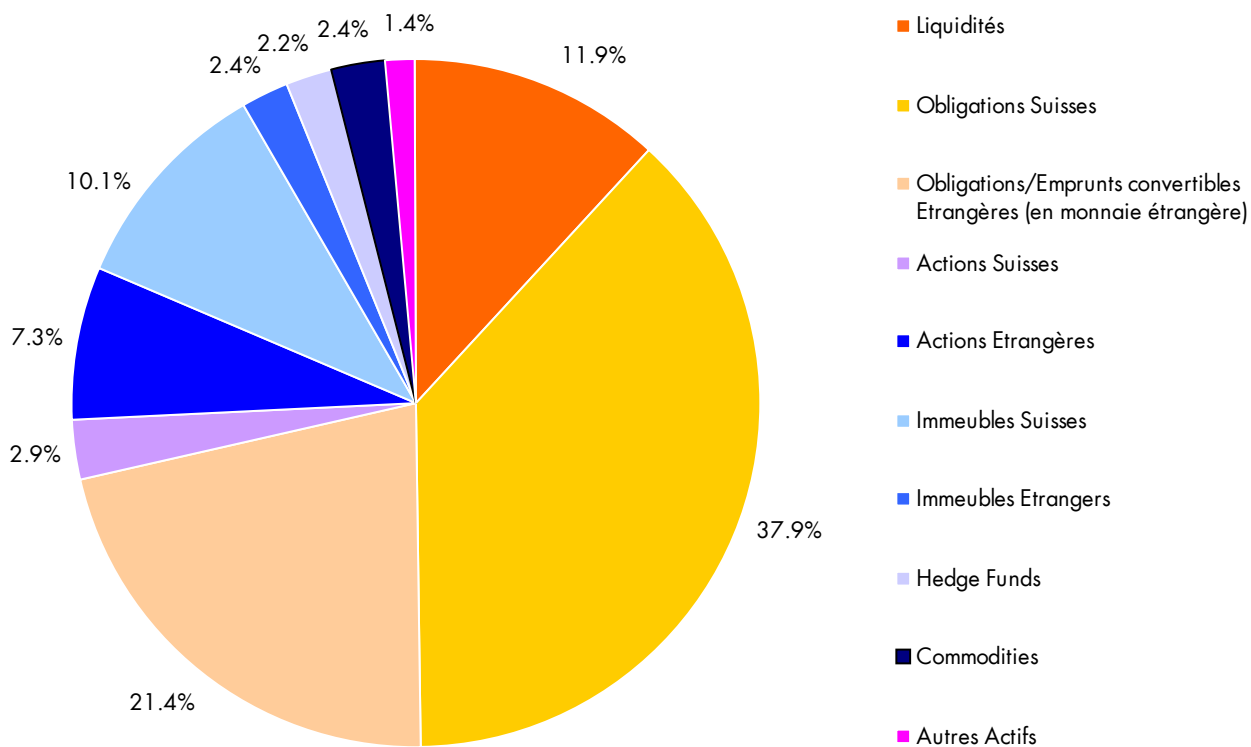
Les contributions périodiques évoluent comme les années précédentes. Le recul des primes uniques chez Swisscanto Fondation collective est l'expression d'une fluctuation plus restreinte des effectifs par rapport à l'année précédente.

Placements de la fortune et politique de placement

Asset Allocation Swisscanto Fondation collective



Asset Allocation Swisscanto Supra



Rétrospective: conjoncture et placement 2007

Les pays émergents comme moteurs conjoncturels

2007 fut la cinquième année consécutive avec une économie mondiale fortement expansive. La croissance réelle s'est élevée à plus de 4 %, ce qui fait de cette phase la plus forte de l'histoire depuis les années soixante. Comme moteurs conjoncturels se sont profilés de nouveau les pays émergents dynamiques, avant tout la Russie, le Brésil, l'Inde et la Chine. Pourtant, la croissance économique en Europe est également restée largement intacte au cours de cette année et même l'économie des Etats-Unis s'est développée jusqu'en automne, encore proche de son potentiel malgré la récession intense dans le marché domestique. Mais ultérieurement, le tempo expansionniste dans les états industriels occidentaux s'est toujours plus réduit. La forte appréciation de l'Euro, les taux d'intérêts élevés et l'envolée des prix de l'énergie ont laissé petit à petit des traces dans le déroulement conjoncturel européen. La conjoncture helvétique a pu se soustraire encore largement à ce ralentissement conjoncturel en 2007. La période de beau temps a été aussi caractérisée en Suisse par des carnets de commandes pleins auprès des entreprises et par un développement réjouissant du marché du travail.

La crise des subprimes

Après que les marchés des actions internationaux eurent atteint des valeurs records encore jusqu'au début de l'année 2007, celles-ci furent depuis la fin du mois de juillet mises au ban de la crise croissante sur le marché hypothécaire des subprimes aux Etats-Unis. Les marchés des actions internationaux furent plus tard dans le courant de l'année toujours plus impliquées dans la crise des crédits qui s'était ravivée. Les cours des titres financiers ont perdu de manière temporaire drastiquement de leur valeur. Car également dans des domaines sectoriels les valeurs financières se sont retrouvées à la traîne de la performance repère. A contrario, les titres des matières premières ont maintenant connu pour la quatrième année consécutive une performance positive à deux chiffres. Les comparaisons régionales montrent que les marchés émergents ont été une nouvelle fois bien au-dessus de la moyenne.

Changement de direction sur tous les fronts

Les marchés des emprunts internationaux ont connu également en milieu d'année un renversement de tendance abrupt. Après une augmentation clairement sensible des taux d'intérêts au cours du premier semestre, le trend a viré durant l'escalade de la crise des subprimes et les rendements des emprunts d'Etat de première classe ont chuté sur un large front. Simultanément a eu lieu une réévaluation générale de toutes les sortes de risques. Les majorations pour les crédits à risque qui étaient auparavant tombées à un niveau historiquement bas ont été relevées massivement dans

un court laps de temps ; les taux d'intérêts sur le marché interbancaire ont été brutalement relevés et sont dans une large mesure supérieurs dans la plupart des pays au taux d'escompte. Le retrait du taux américain du Fed-Fund à partir du mois de septembre y a contribué de manière déterminante. Pour la première fois depuis des années, une banque centrale importante a de nouveau exécuté un virage dans la politique monétaire pendant que le taux d'escompte chutait. Un changement de direction auquel se sont jointes plus tard dans l'année les banques centrales canadienne et anglaise. Malgré le bas taux d'escompte et l'injection massive de liquidités dans le système bancaire, la situation est restée tendue dans le domaine du marché monétaire.

Perspectives d'avenir

Les risques conjoncturels croissants découlant des corrections sur le marché domestique américain et de la crise financière en résultant sont difficiles à estimer. Ils consistent avant tout en une atteinte de la conjoncture de consommation américaine, laquelle devrait voir la dynamique économique être freinée lors des prochains trimestres. A côté des mesures d'assouplissement de la politique monétaire et des programmes de soutien, l'économie américaine est aidée par une conjoncture globale encore durablement robuste. Des forts signaux de croissance proviennent comme auparavant de la part de pays émergents. Après le creux de la vague connu pendant le semestre d'hiver courant, la croissance économique globale devrait de nouveau connaître un essor au cours du second semestre 2008. Une légère augmentation du gain des entreprises aux Etats-Unis pour le prochain trimestre et ultérieurement des taux de croissance élevés de la part des marchés émergents sont attendus.

La banque centrale américaine lâchera probablement de nouveau la bride de sa politique monétaire. Des attentes sur un niveau d'inflation bas et également un trend modéré de l'inflation aux Etats-Unis permettent de croire à d'autres baisses des taux d'intérêt. L'économie américaine doit pour cela de nouveau se mettre en marche et la chute des rendements des emprunts de première classe être stoppée. On devrait de nouveau retrouver petit à petit la reprise des rendements de l'année dernière. Les pertes de change seront subies sur les marchés obligataires, par ceux des pays émergents dans lesquels se manifesterait une surchauffe accrue. Simultanément l'augmentation du taux d'intérêt pour les crédits à risque devrait de nouveau se resserrer, sans pour autant atteindre à nouveau le niveau plancher du début de l'été 2007.

En ces temps incertains, la prévision d'une haute volatilité apparaît comme une des plus sûres. Les estimations des analystes sont actuellement encore très largement dispersées, ce qui fait que l'ont peut s'attendre à de violents soubresauts du marché en cas de surprises. Les actions dans l'immobilier apparaissent malgré ces violentes corrections inattractives, tout comme auparavant. Le jeu des dominos des « immobiliers espagnols » et des « immobiliers américains » peuvent définitivement basculer en 2008. Les quotas inexploités et la crise des subprimes aux Etats-Unis chargeront encore longtemps le secteur. Les actions grandement capitalisées sont estimées bon marché et ont commencé à déclasser les Small Caps. Ce développement sera encore prononcé en 2008. En cas de renforcement de la crise des crédits, les valeurs peu capitalisées en subiront essentiellement les conséquences.

Autres classes de risque

Puisqu'au cours de l'année passée les groupes de placement traditionnels comme les actions et les obligations n'ont pas atteint le rendement espéré, il est apparu particulièrement nécessaire d'élargir la stratégie de placement vers des placements non traditionnels. Ceux-ci ont eu un rendement majoritairement positif malgré la crise des subprimes et ont apporté ainsi leurs effets diversifiés. Plus particulièrement, les matières premières purent se soustraire au trend négatif et atteindre de nouveaux plafonds. L'engrenage comme auparavant d'une demande accrue, une production inférieure à celle attendue dans les pays non-membres de l'OPEP et des réserves diminuant au niveau mondial ont spécialement influé d'une manière forte sur le secteur de l'énergie. La production agricole, l'industrie métallurgique et l'or ont subi également une forte envolée.

Les emprunts convertibles ont également exercé une contribution active. Ces derniers ont profité au premier semestre de la conjoncture mondiale robuste alors qu'ils ont perdu une partie de leur performance au second semestre à cause des marchés négatifs des actions. De même que les hedge-funds, qui dans un environnement de volatilité croissante ont trouvé de bonnes possibilités de rendement et qui ont conclu l'année de manière positive. Les managers ont fait plus particulièrement bonne figure dans les domaines de la macro économie, les Event Driven et les marchés émergents, alors que les stratégies basées sur les crédits ont subi des pertes. Les placements immobiliers étrangers sont clairement allés dans les valeurs négatives, provoquées par la chute des prix suite à la crise des subprime dans le domaine hypothécaire. La répercussion a été moyenne selon l'allocation géographique de la fortune, l'Europe continentale et l'Asie de manière plus pondérée que sur les marchés américains.

Nouveau concept de stratégie pour la fondation collective

Le nouveau concept de la stratégie pour la fondation collective a continué d'être appliqué l'année passée. Les produits de placements manquant pour l'implantation de la stratégie de placement ont été développés conjointement avec Swisssanto Asset Management SA (obligations High Yield/Commodities). Les investissements dans ces produits ont été échelonnés selon des réflexions spécifiquement orientées sur le marché. Les positions existantes ont été consolidées (immobiliers suisse et étranger). L'adaptation à la nouvelle stratégie a été un succès jusqu'à la position «immobilier étranger non coté».

De plus, la Complementa Investment Controlling SA a confirmé que la fondation collective Swisssanto a rempli les dispositions formulées à l'art. 59 OPP2 concernant l'extension des possibilités de placement (Hedge Funds/matières premières).

Il a été décidé en 2007 également l'engagement d'un Overlay pour le contrôle tactique. Le mandat a été confié à la BC ZH sous la condition préalable de la compatibilité conforme et de l'application technique du système.

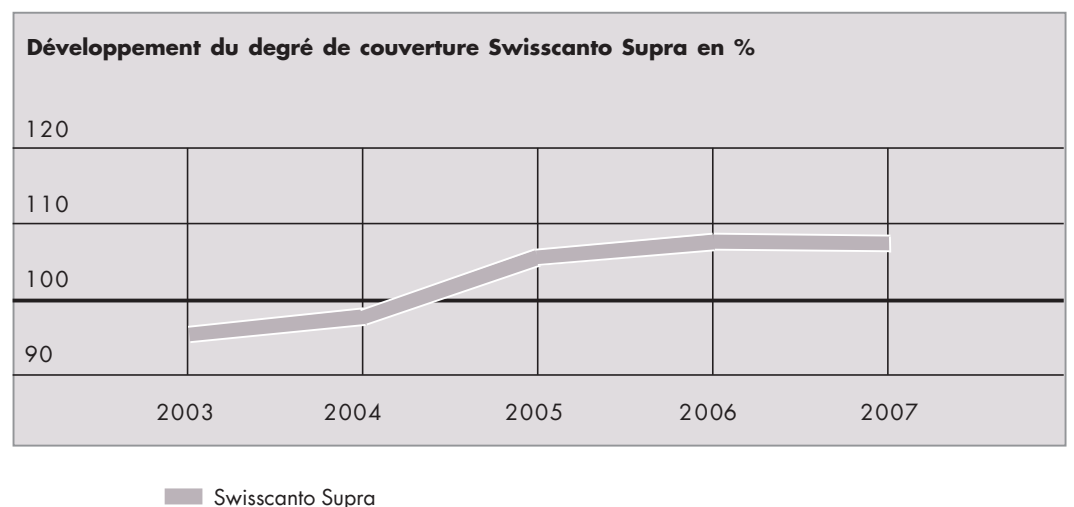
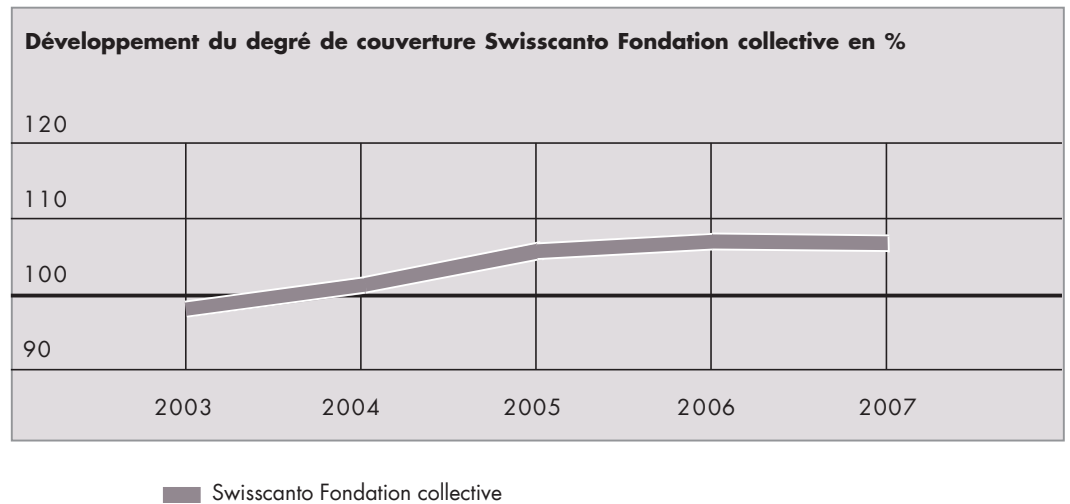
Perspectives 2008

Dès que le dernier produit sera disponible, la nouvelle stratégie de placement devra être finalisée et mise en application. De plus, la version définitive et la mise en œuvre productive de l'Overlay sont imminentes. La commission de placement devra ultérieurement accueillir un membre externe supplémentaire.

Développement du degré de couverture

En regard des turbulences des placements lors de cette dernière année, la politique de placement orientée vers la stabilité suivie par Swisscanto a fait ses preuves. Certes, le degré de couverture a légèrement diminué, aussi bien chez Swisscanto Fondation

collective (106,3 % contre 107,7 % en 2006) que chez Swisscanto Supra (107,8 % contre 108,2 % en 2006); malgré la situation difficile du marché, il a pu être contenu à un niveau ne donnant aucune raison de s'inquiéter.



Compte annuel 2007
Swisscanto Fondation collective

Compte annuel 2007 de Swisscanto Fondation collective

Bilan Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2006 et 2007	13
Compte d'exploitation Swisscanto Fondation collective	14
Annexe au compte annuel Swisscanto Fondation collective	16
Bases et organisation	16
Nature de l'application du but	18
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	19
Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture	20
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	23
Explication d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	26
Demandes de l'autorité de surveillance	27
Autres informations relatives à la situation financière	27
Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Fondation collective	28

Bilan de Swisscanto Fondation collective au 31 décembre 2006 et 2007

Actif	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Placements		
Liquidités	191 326 688.63	274 438 906.17
Créances	26 176 885.00	38 849 448.41
Placements collectifs Obligations	2 323 413 953.90	2 358 877 297.25
Placements collectifs Emprunts convertibles	241 767 759.45	231 276 086.70
Placements collectifs Actions	501 289 748.70	567 068 758.60
Placements collectifs Immeubles	543 551 105.20	319 655 459.95
Placements collectifs Hedge Funds	94 695 529.15	92 659 117.35
Placements collectifs Commodities	105 787 000.00	0.00
Total Placements	4 028 008 670.03	3 882 825 074.43
Compte de régularisation actif	22 142 178.65	19 395 487.85
Placements individuels	105 434 107.81	88 922 987.68
Total Actif	4 155 584 956.49	3 991 143 549.96
Passif		
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	37 851 281.24	40 186 872.23
Autres obligations	26 598 066.68	15 412 015.03
Total obligations	64 449 347.92	55 598 887.26
Compte de régularisation passif	54 942 374.08	61 029 112.70
Réserves de contributions de l'employeur	57 849 289.77	52 365 163.96
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	3 627 170 062.60	3 430 545 864.35
Réserves techniques	116 892 749.76	119 969 105.79
Total capitaux de prévoyance et réserves techniques	3 744 062 812.36	3 550 514 970.14
Réserve de fluctuation	234 281 132.36	271 635 415.90
Capital de la Fondation, fonds libres		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
Total capital de la Fondation, fonds libres	0.00	0.00
Total Passif	4 155 584 956.49	3 991 143 549.96

Compte d'exploitation Swisscanto Fondation collective

	2007 en CHF	2006 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	400 151 599.75	386 326 251.71
Cotisations salariés et employeurs	382 350 617.20	368 568 408.50
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	15 893 786.20	15 992 958.31
Subsides du fonds de garantie	1 907 196.35	1 764 884.90
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	478 869 012.04	578 975 955.71
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	879 020 611.79	965 302 207.42
Prestations réglementaires	- 186 199 596.35	- 177 115 223.30
Rentes de vieillesse	-20 036 634.45	-15 810 017.40
Rentes de survivants	-3 773 577.00	-3 211 340.25
Rentes d'invalidité	-21 540 417.25	-17 853 804.05
Autres prestations réglementaires	-2 354 660.15	-2 453 036.40
Prestations en capital à la retraite	-11 876 570.45	-11 686 171.30
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-19 728 600.05	-26 100 853.90
Prestations hors règlement	- 184 776.15	0.00
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 531 688 640.70	- 507 853 426.56
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	-503 680 339.35	-477 203 594.61
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-28 008 301.35	-30 649 831.95
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 718 073 013.20	- 684 968 649.86
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	- 197 458 576.54	- 302 007 977.72
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés actifs	-112 831 352.60	-220 392 926.90
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	2 337 220.58	6 011 226.68
Rémunération du capital de prévoyance	-81 879 491.01	-74 815 012.73
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de contributions	-5 084 953.51	-12 811 264.77
Produit de prestations d'assurance	92 543 771.10	81 661 811.20
Prestations d'assurance	71 065 332.35	67 140 565.20
Surplus de bénéfices des assurances	21 478 438.75	14 521 246.00
Charges d'assurance	- 130 304 524.25	- 126 495 300.25
Primes d'assurance	-128 370 821.40	-124 228 206.25
Cotisations au fonds de garantie	-1 933 702.85	-2 267 094.00
Résultat net de l'activité d'assurance	- 74 271 731.10	- 66 507 909.21

	2007 en CHF	2006 en CHF
Résultat net des placements des caisses de prévoyance	50 495 168.51	140 615 635.63
Produit des obligations	-8 943 114.08	10 332 443.14
Produit des emprunts convertibles	12 151 437.64	12 923 498.77
Produit des actions	43 739 201.35	96 802 225.81
Produit des immeubles	-24 882 512.02	18 598 636.47
Produit des Hedge Funds	2 320 775.01	2 026 473.80
Produit d'intérêt des avoirs bancaires	26 979 539.62	349 379.98
Produit d'intérêt des créances	1 297 620.75	1 985 061.70
Charges d'intérêt pour fonds de tiers	684 136.04	-2 037 421.82
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-2 331 148.76	-219 184.25
Charges pour l'administration des placements	-399 172.30	-145 477.98
	-21 594.74	
Compte d'exploitation partiel pour placements individuels	0.00	0.00
Produits des placements individuels	1 369 574.35	5 664 455.15
Frais pour l'administration des placements	-150 658.25	-138 671.65
Résultat net des placements individuels	1 218 916.10	5 525 783.50
Frais d'administration	-44 696.90	-42 174.55
Rémunération du capital de prévoyance	-1 913 354.64	-1 787 560.77
Constitution des réserves techniques	739 135.44	-3 696 048.18
Autres produits	630 934.45	648 797.35
Produits de prestations fournies	309 604.75	298 258.05
Autres produits	321 329.70	350 539.30
Frais d'administration	-14 208 655.40	-12 523 073.80
Frais d'administration	-14 009 879.85	-12 289 033.90
Frais pour marketing et publicité	-198 775.55	-234 039.90
Excédent des produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation	-37 354 283.54	62 233 449.97
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation	37 354 283.54	-62 233 449.97
Excédent des produits	0.00	0.00

Annexe au compte annuel de Swisscanto Fondation collective

Bases et organisation

Forme juridique et but

Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie (dès septembre 2006 Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA) conformément aux art. 80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conforme à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. De plus, la Fondation conclut avec Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA à Bâle un contrat pour l'assurance du risque et des rentes viagères.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle N° 680.714
Fonds de garantie LPP N° C1 11

Indication concernant les actes et les règlements

Acte de fondation	25.06.1973, révisé le 16.06.2005
Règlement des placements	21.12.2005 ainsi que l'avenant du 04.05.2006
Règlement pour la liquidation partielle	01.11.2006
Règlement des réserves	en suspens
Règlement électoral	01.01.2005
Règlement d'organisation	01.06.2005
Règlement de prévoyance professionnelle	individuellement selon œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA (autrefois Patria Société Suisse d'assurances sur la vie). La convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la Fondation et Helvetia

Société suisse d'assurances sur la vie SA règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Helvetia Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Organe de contrôle	OBT SA, Zurich
Conseil pour la Commission de placements	Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall
Autorité de surveillance	Office Fédérale des Assurances Sociales, Berne

Organe de gestion / droit à la signature

Les membres du Conseil de Fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de Fondation	Représentants des employeurs	Représentants des salariés
	Rolf Knechtli Président Adrian Beeli Membre Eduard Gasser Membre Beatrice Livers Membre Ulrich Pfister Membre (jusqu'au 31.12.2007) Urs Saxer Membre	Alfred Schläpfer Vice-président Claudia Breitenstein Membre Mirco Calzolari Membre Urs Christen Membre (à partir du 01.01.2007) Beat Kempter Membre Jürg Stalder Membre
	Assesseurs sans droit de vote	
	Hanspeter Hess Heinz Waech (jusqu'au 21.09.2007) Donald Desax Beat Müller	
Commission des placements	Rudolf Rickenmann Président (jusqu'au 31.05.2007) Ivan Deplazes Membre (à partir du 22.03.2007) Herbert Joss Membre John Noorlander Membre (jusqu'au 31.12.2007)	
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta Directeur administratif Rosmarie Champion Responsable comptabilité Leo A. Degen Responsable du service conseil René Eggimann Responsable du service juridique Fritz Häsler Responsable du service à la clientèle Dieter Hedinger Responsable du service à la clientèle Roland Kaufmann Responsable marketing et communication Daniel Rossi Responsable de la Fondation de libre passage Christoph Schneider Responsable du service juridique Swisscanto Claude Schreiber Responsable Key Accounts	

Employeurs affiliés

	2007 Nombre	2006 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	5 422	4 976
Entrées/Sorties	393	446
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	5 815	5 422

Membres actifs et rentiers**Assurés actifs**

	2007 Nombre	2006 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	49 356	47 880
Entrées/Sorties	797	1 476
Effectif à la fin de l'exercice sous rapport	50 153	49 356

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2007 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2006 Nombre
Rentes de vieillesse	2 145	215	1 930
Rentes pour enfants de retraités	20	-3	23
Rentes d'invalidité	1 843	-74	1 917
Rentes pour enfants d'invalides	592	-182	774
Rentes de veuf ou de veuve	443	18	425
Rentes d'orphelin	185	-13	198
Total	5 228	-39	5 267

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque caisse de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Quelques œuvres de prévoyance disposent de placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les modalités

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

tes y relatives sont régies par des dispositions contractuelles distinctes et réglementaires de Swisscanto Fondation collective.

	2007	2006
Nombre d'œuvres de prévoyance avec placements individuels	34	28

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore été prises en compte:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente. L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance. D'autre part, les articles 957 à 964 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale sont valables.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Conversion de monnaies étrangères	Cours du jour
Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Droits	Valeur de marché
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Risques techniques d'assurance / Couverture des risques / Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia Société d'assurances sur la vie SA, Bâle, pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse. La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance est pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opère avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 848 370 000 (année précédente CHF 769 720 000).

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2007 en CHF	2006 en CHF
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	3 430 545 864.35	3 133 550 363.95
Cotisations d'épargne	270 635 623.75	255 452 435.10
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	476 554 133.75	574 704 396.20
Primes d'épargne AI	10 358 546.45	10 134 773.50
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-491 144 460.75	-468 965 277.60
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-28 008 301.35	-30 649 831.95
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-125 564 189.25	-120 283 568.35
Taux d'intérêt du capital de prévoyance	83 792 845.65	76 602 573.50
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	3 627 170 062.60	3 430 545 864.35
Taux d'intérêt du capital de prévoyance, part LPP	2.50%	2.50%
Taux d'intérêt du capital de prévoyance LPP, part subrogatoire	2.50%	2.25%

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 216 392 601.25	2 104 214 379.30
Taux minimal LPP	2.50%	2.50%

Résultat du dernier rapport d'expertise actuarielle

L'expert en prévoyance professionnelle atteste que la Fondation est en mesure de remplir ses obligations en tout temps.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Selon les calculs effectués par l'expert le 24 janvier 2008, le financement des futures mises à la retraite doit être provisionné. Les taux de conversion selon les prescriptions minimales légales et selon le contrat de réassurance servent de bases techniques.

Composition des réserves techniques	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Réserves techniques du Pool		
Réserves techniques de la Fondation	9 306 000.00	3 878 000.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	15 912 350.31	16 787 388.89
Fonds libre provenant de mesures spéciales antérieures	41 944 066.46	48 743 679.21
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	28 634 073.56	28 658 937.94
Excédents individuels des œuvres de prévoyance affiliées	3 450 719.90	3 829 568.35
Total des réserves techniques du pool	99 247 210.23	101 897 574.39
Réserves techniques pour les placements indiv. de la fortune		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	9 997 787.28	8 893 146.82
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	613 585.75	486 256.25
Réserves pour fluctuation des cours des œuvres de prévoyance affiliées	900 406.55	901 065.95
	6 133 759.95	7 791 062.38
Total des réserves techniques des placements individuels	17 645 539.53	18 071 531.40
Total des réserves techniques	116 892 749.76	119 969 105.79

Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation

Les dispositions réglementaires de la Fondation Swisscanto prévoient que, en cas d'insuffisance de couverture, l'employeur peut fournir des contributions dans les réserves de contributions de l'employeur avec renonciation d'utilisation.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Actifs au bilan	4 155 584 956.49	3 991 143 549.96
Placements individuels de la fortune	- 105 434 107.81	- 88 922 987.68
Obligations et comptes de régularisation	- 119 391 722.00	- 116 627 999.96
Obligations Placements individuels de la fortune	43 297.58	37 607.85
Fortune de prévoyance disponible	3 930 802 424.26	3 785 630 170.17
Capital de prévoyance des assurés actifs	3 627 170 062.60	3 430 545 864.35
Réserve de contributions de l'employeur	57 849 289.77	52 365 163.96
Réserves techniques	116 892 749.76	119 969 105.79
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	3 801 912 102.13	3 602 880 134.10
Capitaux de prévoyance et réserves techniques des placements individuels de la fortune		
Capital de prévoyance des assurés actifs	- 84 700 112.85	- 68 539 746.40
Réserves techniques	- 17 645 539.53	- 18 071 531.40
Réserves de contributions de l'employeur	- 3 045 157.85	- 2 274 102.05
Capitaux de prévoyance et réserves techniques du Pool	3 696 521 291.90	3 513 994 754.25
Degré de couverture	106.3%	107.7%

Degré de couverture

Le degré de couverture des œuvres de prévoyance avec des placements individuels de la fortune est calculé à part et communiqué aux œuvres de prévoyance concernées. A ce sujet, les réserves pour fluctuation des cours fixées sont calculées individuellement, en se basant sur la stratégie de placement choisie.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de la Fondation collective Swisscanto est prévue dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction ainsi qu'aux gestionnaires de portefeuille.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement, définit l'organisation relative aux placements et élit les gestionnaires de portefeuille externes. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application ainsi que de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans les contrats de gestion de fortune séparés datés du 6.12.2001. Il s'agit en l'occurrence de la sauvegarde de la structure tactique de la fortune, de l'élaboration des documents pour l'établissement du rapport de contrôle ainsi que de l'information donnée à la Commission de placement relative aux résultats obtenus, les attentes du marché et les événements exceptionnels.

Tous les fonds sont investis dans des droits de la Fondation de placement Swisscanto ou en fonds de Swisscanto Gestion de Fonds SA.

Recours à des extensions avec résultat du rapport (art. 59 de l'OPP 2)

En mai 2006, le Conseil de fondation a approuvé une nouvelle stratégie de placement qui prévoit qu'il peut être investi dans des placements alternatifs. Dans son étude du 25 janvier 2008, Complementa Investment-Controlling AG, St. Gall arrive à la conclusion suivante:

- l'art. 50 de l'OPP 2 est respecté lors de l'utilisation d'extension des possibilités de placements. Avec la nouvelle stratégie, les risques relatifs aux placements de Hedge funds et de matières premières sont réduits.
- La nouvelle stratégie de placement convient ainsi à augmenter la sécurité de la prévoyance.

Objectif visé et calcul de la réserve de fluctuation des cours

Selon la stratégie de placement en vigueur, l'objectif visé pour la réserve de fluctuation des cours est fixé à 10,3 % (année précédente: 10,3 %) des placements de la fortune, déduction faite des liquidités et des créances.

	2007 en CHF	2006 en CHF
Réserve de fluctuation des cours		
Réserve de fluctuation des cours au 1.1.	271 635 415.90	209 401 965.93
Réduction/affectation au débit/au profit du compte d'exploitation	-37 354 283.54	62 233 449.97
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	234 281 132.36	271 635 415.90
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours	392 482 024.93	367 662 282.14
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	- 158 200 892.57	- 96 026 866.24

Explication du résultat net des placements

	2007 en CHF	Perfor- mance %	2006 en CHF	Perfor- mance %
Intérêts	- 748 564.27		77 835.61	
Produit des intérêts d'avoirs en banque	1 297 620.75		349 379.98	
Produit des intérêts des créances	684 136.04		1 985 061.70	
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	- 2 331 148.76		- 2 037 421.82	
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 399 172.30		- 219 184.25	
Droits Obligations Suisses CHF	- 15 635 845.95	- 0.85	- 1 202 353.89	- 0.06
Droits Obligations Etrangères en monnaies étrangères	6 692 731.87	- 0.38	11 534 797.03	0.41
Emprunts convertibles Etrangères en monnaies étrangères	12 151 437.64	5.29	12 923 498.77	13.19
Actions Suisses	- 3 435 905.56	- 1.62	36 002 877.03	15.92
Actions Etrangères	47 175 106.91	13.84	60 799 348.78	19.20
Immeubles Suisses	8 738 752.60	3.39	12 437 869.22	5.59
Immeubles Etrangers	- 33 621 264.62	- 26.03	6 160 767.25	68.81
Hedge Funds	2 320 775.01	2.50	2 026 473.80	5.21
Commodities	26 979 539.62	34.99	0.00	0.00
Frais de gestion de fortune	- 121 594.74		- 145 477.98	
Résultat net des placements	50 495 168.51		140 615 635.63	
Performance des liquidités et placements collectifs nets (MWR)*		1.40		4.08

* Money Weighted Rate of Return: performance d'un portefeuille en considérant les flux et reflux de capitaux durant la période de l'évaluation

Les frais de gestion de la fortune pour les placements collectifs sont directement débités dans les groupes de placement par le fournisseur, alors que les commissions versées à la Fondation pour ses placements sont inclus dans les rendements de la fortune de chaque groupe de placement.

Présentation des placements par catégories de placement

	31.12.2007		31.12.2006		Max. OPP2 in %
	en CHF	en %	en CHF	en %	
Limite des diverses catégories de placement					
Liquidités	191 326 688.63		274 438 906.17	7.0	100
Comptes courants	43 026 688.63	1.1	124 438 906.17		
Fonds immobilisés	148 300 000.00	3.7	150 000 000.00		
Placements collectives Obligations	2 565 181 713.35		2 590 153 383.95		
Obligations Suisses	1 638 516 949.20	40.5	1 919 683 325.10	49.2	100
Obligations Etrangères / Emprunts convertibles (en monnaie étrangère)	926 664 764.15	22.9	670 470 058.85	17.2	20
Placements collectives Actions	501 289 748.70		567 068 758.60		
Actions Suisses	123 322 223.20	3.0	224 791 529.40	5.8	30
Actions Etrangères	377 967 525.50	9.3	342 277 229.20	8.8	25
Placements collectives Immeubles	543 551 105.20		319 655 459.95		
Immeubles suisses	440 752 955.20	10.9	240 345 944.00	6.2	50
Immeubles étrangers	102 798 150.00	2.5	79 309 515.95	2.0	5
Placements collectives Hedge Funds	94 695 529.15		92 659 117.35		
Hedge Funds	94 695 529.15	2.3	92 659 117.35	2.4	
Placements collectives Commodities	105 787 000.00		0.00		
Commodities	105 787 000.00	2.6	0.00	0.0	
Autres actifs	48 319 063.65		58 244 936.26		
Créances	26 176 885.00	0.6	38 849 448.41	1.0	
Compte de régularisation actif	22 142 178.65	0.5	19 395 487.85	0.5	
Total actifs sans placements individuels	4 050 150 848.68	100.0	3 902 220 562.28	100.0	
Limites globales					
Valeurs réelles	1 044 840 853.90	26.8	886 724 218.55	22.7	70
Valeurs en participations	501 289 748.70	12.8	567 068 758.60	14.5	50
Créances étrangères & monnaies étrangères	1 021 360 293.30	26.2	763 129 176.20	19.6	30
Monnaies étrangères & Actions étrangères	1 399 327 818.80	35.9	1 105 406 405.40	28.3	30

Explication relative à la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	2007 en CHF	2006 en CHF
Etat au début de la période	52 365 163.96	39 334 714.94
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	15 893 786.20	15 992 958.31
Apports de nouveaux contrats	1 010 381.41	3 298 505.61
Prestations résultant de résiliations de contrats	-4 182 839.75	-916 960.25
Utilisation pour le paiement des primes	-6 775 404.95	-5 045 861.40
Utilisation pour primes uniques	-860 969.40	-517 377.50
Intérêt	399 172.30	219 184.25
Etat à la fin de la période	57 849 289.77	52 365 163.96

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**Explications relatives au compte actif de régularisation**

	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Prestations payées d'avance	17 147 278.65	14 217 234.65
Produits de l'indemnité de distribution	4 920 000.00	4 997 553.20
Autres comptes de régularisation	74 900.00	180 700.00
Total compte de régularisation actif	22 142 178.65	19 395 487.85

Explications relatives au compte de régularisation passif

	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Prestations d'entrée en suspens	46 796 374.08	53 499 594.10
Intérêts débiteurs	190 000.00	170 000.00
Rétrocessions	5 070 000.00	4 574 000.00
Frais de courtages	2 687 000.00	2 500 000.00
Autres comptes de régularisation	199 000.00	285 518.60
Total compte de régularisation passif	54 942 374.08	61 029 112.70

Explications relatives aux produits d'assurance

	2007 en CHF	2006 en CHF
Prestations d'assurance	71 065 332.35	67 140 565.20
Excédent du résultat d'assurance	18 114 088.00	9 106 520.00
Excédent du résultat des frais	3 364 350.75	5 414 726.00
Total produits d'assurance	92 543 771.10	81 661 811.20

Explications relatives aux charges d'assurance

	2007 en CHF	2006 en CHF
Prime de risque	87 862 313.70	84 913 147.40
Prime de risque/renchérissement	3 508 306.35	3 367 110.15
Cotisations au fonds de garantie	1 933 702.85	2 267 094.00
Rachat risque de longévité	8 775 976.45	7 029 387.30
Prime pour coût de gestion	28 224 224.90	28 918 561.40
Total charges d'assurance	130 304 524.25	126 495 300.25

Exigences de l'autorité de surveillance**Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions**

Le placement de la fortune des Fondations Swisscanto s'effectue d'une part selon un contrat de collaboration avec Swisscanto Fondation de placement, et d'autre part selon un contrat de placement de fonds avec Swisscanto Gestion de fonds SA.

Ces deux institutions confirment par écrit qu'elles n'ont reçu aucune rétrocession de tiers dans le cadre des mandats susmentionnés.

Autres informations relatives à la situation financière**Comptes séparés**

Il existe des œuvres de prévoyance avec des placements individuels de la fortune (nommés placements individuels). Les œuvres de prévoyance possédant des placements individuels peuvent disposer de leurs réserves de contributions de l'employeur pour la réserve de fluctuation des cours de leurs placements individuels.

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Bericht der Revisionsstelle
an den Stiftungsrat der
Swisscanto Sammelstiftung
der Kantonalbanken
Basel

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang), die Geschäftsführung und Vermögensanlage sowie die Alterskonten der Swisscanto Sammelstiftung der Kantonalbanken, Basel für das am 31. Dezember 2007 abgeschlossene Geschäftsjahr auf ihre Rechtmässigkeit geprüft.

Für die Jahresrechnung, Geschäftsführung und Vermögensanlage sowie die Alterskonten ist der Stiftungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen und zu beurteilen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Befähigung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Prüfung erfolgte nach den Schweizer Prüfungsstandards, wonach eine Prüfung so zu planen und durchzuführen ist, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung mit angemessener Sicherheit erkannt werden. Wir prüften die Posten und Angaben der Jahresrechnung mittels Analysen und Erhebungen auf der Basis von Stichproben. Ferner beurteilten wir die Anwendung der massgebenden Grundsätze des Rechnungswesens, der Rechnungslegung und der Vermögensanlage sowie die wesentlichen Bewertungsentscheide und die Darstellung der Jahresrechnung als Ganzes. Bei der Prüfung der Geschäftsführung wird beurteilt, ob die rechtlichen bzw. reglementarischen Vorschriften betreffend Organisation, Verwaltung, Beitragserhebung und Ausrichtung der Leistungen sowie die Vorschriften über die Loyalität in der Vermögensverwaltung eingehalten sind. Wir sind der Auffassung, dass unsere Prüfung eine ausreichende Grundlage für unser Urteil bildet.

Gemäss unserer Beurteilung entsprechen die Jahresrechnung, Geschäftsführung und Vermögensanlage sowie die Alterskonten dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

OBT AG



Patrick Zahno
zugelassener Revisionsexperte
leitender Revisor



Michael Tremp

Zürich, 16. April 2008

Compte annuel 2006
Swisscanto Supra

Compte annuel 2007 de Swisscanto Supra

Bilan Swisscanto Supra au 31 décembre 2006 et 2007	31
Compte d'exploitation Swisscanto Supra	32
Annexe au compte annuel Swisscanto Supra	34
Bases et organisation	34
Nature de l'application du but	36
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	37
Règles techniques / Couverture des risques / Degré de couverture	38
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	40
Explication d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	43
Demandes de l'autorité de surveillance	44
Autres informations relatives à la situation financière	44
Rapport de l'organe de contrôle pour Swisscanto Supra	45

Bilan de Swisscanto Supra au 31 décembre 2006 et 2007

Actif	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Placements		
Liquidités	21 306 128.55	28 454 326.90
Créances	1 354 729.46	2 262 202.63
Placements collectifs Obligations	96 049 964.95	89 846 385.10
Placements collectifs Empunts convertibles	9 769 071.15	9 649 981.65
Placements collectifs Actions et Actions	18 204 860.85	24 129 749.08
Placements collectifs Immeubles	22 286 328.65	18 319 652.90
Placements collectifs Hedge Funds	3 853 767.00	3 770 687.90
Placements collectifs Commodities	4 361 280.00	0.00
Total Placements	177 186 130.61	176 432 986.16
Compte de régularisation actif	1 135 719.75	357 094.20
Total Actif	178 321 850.36	176 790 080.36
Passif		
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	9 598 788.30	7 076 900.10
Autres obligations	151 637.60	307 571.85
Total obligations	9 750 425.90	7 384 471.95
Compte de régularisation passif	1 561 137.00	1 233 544.42
Réserves de contributions de l'employeur	3 616 769.75	2 911 728.15
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	150 278 113.70	146 551 233.25
Réserves techniques	966 794.06	5 946 213.78
Total capitaux de prévoyance et réserves techniques	151 244 907.76	152 497 447.03
Réserve de fluctuation	12 148 609.95	12 762 888.81
Total capital de la Fondation, fonds libres	0.00	0.00
Total Passif	178 321 850.36	176 790 080.36

Compte d'exploitation Swisscanto Supra

	2007 en CHF	2006 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	20 301 210.87	21 331 894.15
Cotisations salariés et employeurs	19 866 212.97	20 761 244.40
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	434 997.90	570 649.75
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	19 011 961.93	10 385 425.00
Apports de libre passage	14 496 996.60	10 207 046.95
Apports résultant de nouveaux contrats	4 514 965.33	178 378.05
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	39 313 172.80	31 717 319.15
Prestations réglementaires	- 8 235 613.50	- 6 256 190.55
Rentes de vieillesse	- 110 385.05	- 97 843.40
Rentes de survivants	- 51 481.80	- 49 590.45
Rentes d'invalidité	- 211 470.30	- 266 007.35
Prestations en capital à la retraite	- 7 541 876.35	- 5 513 892.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	- 320 400.00	- 328 857.35
Prestations hors règlement	- 3 470.15	0.00
Prestations hors règlement	- 3 470.15	0.00
Prestations de sortie et résiliations de contrats	- 30 418 332.95	- 11 854 690.95
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	- 29 577 949.00	- 11 457 170.95
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 840 383.95	- 397 520.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 38 657 416.60	- 18 110 881.50
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	583 802.27	- 11 838 987.80
Dissolution (+) / Constitution (-) de capital de prévoyance des assurés actifs	- 407 801.65	- 7 393 118.50
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	- 3 319 078.80	- 2 924 715.00
Rémunération du capital de prévoyance	4 979 419.72	- 1 025 250.85
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de contributions	- 668 737.00	- 495 903.45
Produit de prestations d'assurance	1 457 479.55	1 560 387.95
Prestations d'assurance	519 249.00	796 110.95
Surplus de bénéfices des assurances	938 230.55	764 277.00
Charges d'assurance	- 5 075 890.65	- 5 441 859.80
Primes d'assurance	- 5 045 457.45	- 5 385 338.45
Cotisations au fonds de garantie	- 30 433.20	- 56 521.35
Résultat net de l'activité d'assurance	- 2 378 852.63	- 2 114 022.00

	2007 en CHF	2006 en CHF
Résultat net des placements des caisses de prévoyance	2 456 364.87	6 235 693.24
Produit des droits d'obligations	-429 781.83	514 256.53
Produit des emprunts convertibles	510 880.43	468 632.43
Produit des droits d'actions	1 888 644.26	4 146 985.70
Produit des droits d'immeubles	-660 799.34	1 032 290.96
Produit des Hedge Funds	94 651.76	96 399.04
Produit des Commodities	1 119 451.14	0.00
Produit d'intérêt des avoirs bancaires	42 533.65	16 859.00
Produit d'intérêt des créances	28 120.35	68 965.83
Charges d'intérêt pour fonds de tiers	-79 981.50	-64 660.66
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-36 304.60	-10 773.45
Charges pour l'administration des placements	-21 049.45	-33 262.14
Compte d'exploitation partiel pour placements individuels	0.00	0.00
Produits des placements individuels	0.00	153 610.15
Frais pour l'administration des placements	0.00	-2 912.10
Résultat net des placements individuels	0.00	150 698.05
Frais d'administration	0.00	-1 250.00
Rémunération du capital de prévoyance	0.00	-37 447.55
Constitution de la réserve de fluctuation	0.00	-112 000.50
Autres produits	22 019.10	43 495.10
Produits de prestations fournies	1 717.45	4 294.95
Autres produits	20 301.65	39 200.15
Frais d'administration	-713 810.20	-655 999.75
Frais d'administration	-689 810.20	-648 099.75
Frais pour marketing et publicité	-24 000.00	-7 900.00
Excédent des produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation	-614 278.86	3 509 166.59
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation	614 278.86	-3 509 166.59
Excédent des produits	0.00	0.00

Annexe au compte annuel de Swisscanto Supra

Bases et organisation

Forme juridique et but

Sous le nom de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales une fondation conforme aux art. 80ss du Code civil suisse fut créée le 29.11.1984 par Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales.

La fondation a pour but des mesures de prévoyance professionnelle hors des prestations prescrites obligatoirement par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle N° 3.010.999
Fonds de garantie LPP N° NR 30

Indication des actes et des règlements

Acte de fondation 29.11.1984, révisé le 16.06.2005
Règlement des placements 21.12.2005 ainsi que l'avenant du 28.08.2006
Règlement pour la liquidation partielle en suspens
Règlement électoral 01.01.2005
Règlement d'organisation 01.06.2005
Règlement de prévoyance professionnelle individuellement selon œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA, Bâle. La Convention de direction des affaires du 28.12.2004 entre la Fondation et Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA, Bâle, règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Helvetia Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Organe de contrôle	OBT SA, Zurich
Conseil pour la Commission de placements	Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall
Autorité de surveillance	Office Fédérale des Assurances Sociales, Berne

Organe de gestion / droit à la signature

Conseil de Fondation	Heinz Waech	Président (jusqu'au 21.09.07)	Johan B. A. Kroon	Membre
			Beat Müller	Membre
	Hanspeter Hess	Président (à partir du 22.09.07)	Martin Scholl	Membre (jusqu'au 04.04.07)
	Philipp Gmür	Vice-président	Hanspeter Hess	Membre (jusqu'au 21.09.07)
	Donald Desax	Membre		
	Roland Geissmann	Membre (jusqu'au 31.05.07)	Charles Stettler	Membre (à partir du 01.05.07)
	Ralph-Thomas Honegger	Membre (à partir du 01.06.07)		
	Signature: collectivement à deux			
Commission des placements	Rudolf Rickenmann	Président (jusqu'au 31.05.2007)		
	Ivan Deplazes	Membre (à partir du 29.01.07)		
	Herbert Joss	Membre		
	John Noorlander	Membre (jusqu'au 31.12.2007)		
		Signature: collectivement à deux		
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta	Directeur administratif		
	Rosmarie Champion	Responsable comptabilité		
	Leo A. Degen	Responsable du service conseil		
	René Eggimann	Responsable du service juridique		
	Fritz Häsler	Responsable du service à la clientèle		
	Dieter Hedinger	Responsable du service à la clientèle		
	Roland Kaufmann	Responsable marketing		
	Daniel Rossi	Responsable de la Fondation de libre passage		
	Christoph Schneider	Responsable du service juridique Swisscanto		
	Claude Schreiber	Responsable Key Accounts		
	Signature: collectivement à deux			

Employeurs affiliés

	2007 Nombre	2006 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	377	382
Entrées/Sorties	9	- 5
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	386	377

Membres actifs et rentiers**Assurés actifs**

	2007 Nombre	2006 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	2 041	2 133
Variations par rapport à l'année précédente	- 162	- 92
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	1 879	2 041

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2007 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2006 Nombre
Rentes de vieillesse	22	4	18
Rentes d'invalidité	20	- 6	26
Rentes de veuf ou de veuve	2	0	2
Total	44	-2	46

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque caisse de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle surobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50 %.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004.

Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore été prises en compte:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

D'autre part, les articles 957 à 964 du Code des obligations concernant la comptabilité commerciale sont valables.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Conversion de monnaies étrangères	Cours du jour
Créances	Valeur nominal après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Droits	Valeur de marché
Actions suisses	Valeur réelle
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

Risques techniques d'assurances / Couverture des risques / Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA, Bâle, pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse. La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance est pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opère avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 8 800 000 (année précédente CHF 9 060 000).

Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2007 en CHF	2006 en CHF
Avoirs-épargne à la fin de l'année précédente	146 551 233.25	136 195 952.20
Cotisations d'épargne	16 181 665.30	15 426 970.40
Apports de libre passage, montant de rachats et nouveaux contrats	21 403 553.60	9 235 451.80
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	- 36 337 033.30	- 16 871 783.70
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 840 383.95	- 397 520.00
Rémunération du capital de prévoyance	3 319 078.80	2 962 162.55
Avoirs-épargne à la fin de l'exercice sous revue	150 278 113.70	146 551 233.25
Taux d'intérêt du capital de prévoyance	2.50%	2.25 %

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Fondation n'apporte que des prestations surobligatoires.

Résultat du dernier rapport d'expertise actuarielle

L'expert en prévoyance professionnelle atteste que la Fondation est en mesure de remplir ses obligations en tout temps.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Actuellement, aucune autre réserve ne doit encore être constituée, à part les réserves techniques au bilan (cf. rapport d'expertise du 17 février 2007 «Prise de position des experts reconnus sur le thème «La mise à la retraite et son financement» ainsi que la calcula-tion «Obligations techniques d'assurances au 31.12.2006» du 8 février 2007).

Composition des réserves techniques	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	281 245.31	4 728 138.78
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	420 778.40	819 327.95
Excédents individuels des œuvres de prévoyance affiliées	264 770.35	398 747.05
Total des réserves techniques	966 794.06	5 946 213.78

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Actifs au bilan	178 321 850.36	176 790 080.36
Obligations et comptes de régularisation	-11 311 562.90	-8 618 016.37
Capitaux de prévoyance disponibles	167 010 287.46	168 172 063.99
Capital de prévoyance des assurés actifs	150 278 113.70	146 551 233.25
Réserve de contributions de l'employeur	3 616 769.75	2 911 728.15
Réserves techniques	966 794.06	5 946 213.78
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	154 861 677.51	155 409 175.18
Degré de couverture	107,8%	108.2%

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de Swisscanto Supra est prévue dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction ainsi qu'aux gestionnaires de portefeuille.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement, définit l'organisation relative aux placements et élit les gestionnaires de portefeuille externes. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application ainsi que de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement.

Les devoirs des gestionnaires de portefeuille sont définis dans les contrats de gestion de fortune séparés datés du 6.12.2001. Il s'agit en l'occurrence de la sauvegarde de la structure tactique de la fortune, de l'élaboration des documents pour l'établissement du rapport de contrôle ainsi que de l'information donnée à la Commission de placement relative aux résultats obtenus, les attentes du marché et les événements exceptionnels.

Tous les fonds sont investis dans des droits de la Fondation de placement Swisscanto ou en fonds de Swisscanto Gestion de Fonds SA.

Recours à des extensions avec résultat du rapport (art. 59 de l'OPP 2)

En mai 2006, le Conseil de fondation a approuvé une nouvelle stratégie de placement qui prévoit qu'il peut être investi dans des placements alternatifs. Dans son étude du 25 janvier 2008, Complementa Investment-Controlling AG, St. Gall arrive à la conclusion suivante:

- l'art. 50 de l'OPP 2 est respecté lors de l'utilisation d'extension des possibilités de placements. Avec la nouvelle stratégie, les risques relatifs aux placements de Hedge funds et de matières premières sont réduits.
- La nouvelle stratégie de placement convient ainsi à augmenter la sécurité de la prévoyance.

Objectif visé et calcul de la réserve de fluctuation des cours

Selon la stratégie de placement en vigueur, l'objectif visé pour la réserve de fluctuation des cours est fixé à 10,5 % (année précédente: 10,4 %) des placements de la fortune, déduction faite des liquidités et des créances.

	2007 en CHF	2006 en CHF
Réserve de fluctuation des cours		
Réserve de fluctuation des cours au 1.1.	12 762 888.81	9 253 722.22
Réduction/affectation au débit/au profit du compte d'exploitation	-614 278.86	3 509 166.59
Réserve de fluctuation des cours au 31.12.	12 148 609.95	12 762 888.81
Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation des cours	16 225 153.62	15 154 511.49
Déficit de la réserve pour fluctuation des cours	-4 076 543.67	-2 391 622.68

Explication du résultat net des placements

	2007 en CHF	Perfor- mance %	2006 en CHF	Perfor- mance %
Intérêts	- 45 632.10		10 390.72	
Produit des intérêts d'avoirs en banque	42 533.65		16 859.00	
Produit des intérêts des créances	28 120.35		68 965.83	
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	- 79 981.50		- 64 660.66	
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	- 36 304.60		- 10 773.45	
Obligations Suisses CHF	- 658 874.43	- 0.95	56 765.92	0.07
Obligations Etrangères en monnaies étrangères	229 092.60	0.81	457 490.61	2.50
Emprunts convertibles Etrangères en monnaies étrangères	510 880.43	5.41	468 632.43	15.13
Actions Suisses	- 136 781.63	- 1.54	1 751 313.04	16.44
Actions Etrangères	2 025 425.89	15.50	2 395 672.66	20.49
Immeubles Suisses	762 795.78	5.13	776 521.61	5.58
Immeubles Etrangers	- 1 423 595.12	- 26.05	255 769.35	68.80
Hedge Funds	94 651.76	2.46	96 399.04	10.15
Commodities	1 119 451.14	34.47	0.00	0.00
Frais de gestion de fortune	- 21 049.45		- 33 262.14	
Résultat net des placements	2 456 364.87		6 235 693.24	
Performance des liquidités et placements collectifs nets (MWR)*		1.63		4.22

* Money Weighted Rate Of Return: performance d'un portefeuille en considérant les flux et reflux de capitaux durant la période de l'évaluation

Les frais de gestion de la fortune pour les placements collectifs sont directement débités dans les groupes de placement par le fournisseur, alors que les commissions versées à la Fondation pour ses placements sont inclus dans les rendements de la fortune de chaque groupe de placement.

Présentation des placements par catégorie de placements

	31.12.2007		31.12.2006		Max. OPP2 en %
	en CHF	en %	en CHF	en %	
Limite des diverses catégories de placement					
Liquidités	21 306 128.55	11.9	28 454 326.90	16.1	100
Placements collectives Obligations	105 819 036.10		99 496 366.75		
Obligations Suisses	67 633 556.40	37.9	71 850 890.10	40.6	100
Obligations Etrangères / Emprunts convertibles (en monnaie étrangère)	38 185 479.70	21.4	27 645 476.65	15.6	20
Placements collectives Actions/Actions	18 204 860.85		24 129 749.08		
Actions Suisses	5 134 033.60	2.9	9 631 432.13	5.4	30
Actions Etrangères	13 070 827.25	7.3	14 498 316.95	8.2	25
Placements collectives Immeubles	22 286 328.65		18 319 652.90		
Immeubles suisses	17 931 881.15	10.1	15 026 340.15	8.5	50
Immeubles étrangers	4 354 447.50	2.4	3 293 312.75	1.9	5
Placements collectives Commodities	4 361 280.00		0.00		
Commodities	4 361 280.00	2.4	0.00	0.0	
Placements collectives Hedge Funds	3 853 767.00		3 770 687.90		
Hedge Funds	3 853 767.00	2.2	3 770 687.90	2.1	
Autres actifs	2 490 449.21		2 619 296.83		
Créances	1 354 729.46	0.8	2 262 202.63	1.3	
Compte de régularisation actif	1 135 719.75	0.6	357 094.20	0.2	
Total actifs	178 321 850.36	100.0	176 790 080.36	100.0	
Limites globales					
Valeurs réelles	40 491 189.50	22.7	42 449 401.98	24.0	70
Valeurs en participations	18 204 860.85	10.2	24 129 749.08	13.6	50
Créances étrangères & monnaies étrangères	42 039 246.70	23.6	31 416 164.55	17.8	30
Monnaies étrangères & Actions étrangères	55 110 073.95	30.9	45 914 481.50	26.0	30

Explication relative à la réserve de contributions de l'employeur

Réserve de contributions de l'employeur	2007 en CHF	2006 en CHF
Etat au début de la période	2 911 728.15	2 405 051.25
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	4 916 487.75	570 649.75
Prestations résultant de résiliations de contrats	- 612 409.00	- 74 746.30
Utilisation pour le paiement des primes	- 3 635 341.75	0.00
Intérêt	36 304.60	10 773.45
Etat à la fin de la période	3 616 769.75	2 911 728.15

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**Explications relatives au compte actif de régularisation**

	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Prestations payées d'avance	939 319.75	342 503.90
Autres comptes de régularisation	196 400.00	14 590.30
Total compte de régularisation actif	1 135 719.75	357 094.20

Explications relatives au compte de régularisation passif

	31.12.2007 en CHF	31.12.2006 en CHF
Frais de distribution/Frais de courtages	565 000.00	520 000.00
Primes payées d'avance	908 498.00	622 784.42
Autres comptes de régularisation	87 639.00	90 760.00
Total compte de régularisation passif	1 561 137.00	1 233 544.42

Explications relatives aux charges d'assurance

	2007 en CHF	2006 en CHF
Prime de risque	3 723 748.15	3 874 390.75
Primes pour coût de gestion	1 321 709.30	1 510 947.70
Cotisations au fonds de garantie	30 433.20	56 521.35
Total charges d'assurance	5 075 890.65	5 441 859.80

Exigences de l'autorité de surveillance

Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions

Le placement de la fortune de la Fondation par les gestionnaires de fortune de la Fondation collective (Banques Cantonales, resp. leurs partenaires de réseau) est basé sur des conventions contractuelles. Les gestionnaires sont liés par leur déclaration stipulée dans ce mandat, selon laquelle ils ne perçoivent aucune ristourne de la part de tiers.

Les rétrocessions versées selon ces conventions de gestionnaires de fortune à la Fondation collective constituent un produit pour la Fondation collective. L'utilisation de ce produit est conforme aux dispositions du règlement de prévoyance.

Autres informations relatives à la situation financière

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Bericht der Revisionsstelle
an den Stiftungsrat der
Swisscanto Supra Sammelstiftung
der Kantonalbanken
Basel

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang), die Geschäftsführung und Vermögensanlage sowie die Alterskonten der Swisscanto Supra Sammelstiftung der Kantonalbanken, Basel für das am 31. Dezember 2007 abgeschlossene Geschäftsjahr auf ihre Rechtmässigkeit geprüft.

Für die Jahresrechnung, Geschäftsführung und Vermögensanlage sowie die Alterskonten ist der Stiftungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen und zu beurteilen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Befähigung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Prüfung erfolgte nach den Schweizer Prüfungsstandards, wonach eine Prüfung so zu planen und durchzuführen ist, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung mit angemessener Sicherheit erkannt werden. Wir prüften die Posten und Angaben der Jahresrechnung mittels Analysen und Erhebungen auf der Basis von Stichproben. Ferner beurteilten wir die Anwendung der massgebenden Grundsätze des Rechnungswesens, der Rechnungslegung und der Vermögensanlage sowie die wesentlichen Bewertungsentscheide und die Darstellung der Jahresrechnung als Ganzes. Bei der Prüfung der Geschäftsführung wird beurteilt, ob die rechtlichen bzw. reglementarischen Vorschriften betreffend Organisation, Verwaltung, Beitragserhebung und Ausrichtung der Leistungen sowie die Vorschriften über die Loyalität in der Vermögensverwaltung eingehalten sind. Wir sind der Auffassung, dass unsere Prüfung eine ausreichende Grundlage für unser Urteil bildet.

Gemäss unserer Beurteilung entsprechen die Jahresrechnung, Geschäftsführung und Vermögensanlage sowie die Alterskonten dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

OBT AG



Patrick Zahno
zugelassener Revisionsexperte
leitender Revisor



Michael Tremp

Zürich, 15. Februar 2008

Editeur:
Swisscanto Fondations collectives
St. Alban-Anlage 26
4002 Bâle

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à:
Swisscanto Fondations collectives, St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
Téléphone 061 280 26 66, Fax 061 280 29 77
fondationcollective@swisscanto.ch, www.swisscanto.ch

